

EXERCICE 2016



**RAPPORT ANNUEL
COMPTES SOCIAUX THERMOCOMPACT**

SOMMAIRE

RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES SOCIAUX	2
RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	15

COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2016

BILAN - ACTIF	16
BILAN - PASSIF	17
COMPTE DE RESULTAT	18

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

Règles et méthodes comptables	21
Etat des positions face aux risques	25
IMMOBILISATIONS	26
AMORTISSEMENTS	27
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	28
CREANCES ET DETTES	29
ENDETTEMENT	30
ECARTS DE CONVERSION SUR CREANCES ET DETTES	31
PRODUITS A RECEVOIR	32
CHARGES A PAYER	33
CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	35
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	36
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	37
AFFECTATION DES RESULTATS SOUMISE A L'APPROBATION DE L'AG	38
DETAIL DU RESULTAT FINANCIER	39
CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS	40
REPARTITION DE L'IMPÔT SUR LES BENEFICES	41
ENGAGEMENTS DE CREDIT-BAIL	42
ENGAGEMENTS HORS BILAN	43
DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS REELLES	44
SITUATION FISCALE DIFFEREE ET LATENTE	45
REMUNERATION DES DIRIGEANTS	46
EFFECTIF MOYEN	47
Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société	48
FILIALES ET PARTICIPATIONS	49

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

PROJETS DE RESOLUTIONS

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES SOCIAUX

(Exercice clos le 31 décembre 2016)

INFORMATIONS ECONOMIQUES : L'ACTIVITE, LES RESULTATS ET LA SITUATION FINANCIERE DE THERMOCOMPACT

PRINCIPAUX INDICATEURS

L'évolution de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé peut être analysée au travers des principaux agrégats et des commentaires suivants.

CHIFFRES CLES	En milliers d'euros	Exercice 2016		Exercice 2015		Exercice 2014	
Chiffre d'affaires net		31 943		31 370		29 701	
dont export			60%		63%		59%
Matières et marchandises consommées		-16 175	52%	-16 179	51.5%	-14 597	49%
Autres charges externes		-5 697	18%	-5 795	18%	-5 550	19%
Charges de personnel		-6 768	21%	-6 467	21%	-6 250	21%
Excédent brut d'exploitation*		3 400	10%	2 411	8%	3 123	10,5%
Résultat d'exploitation		1 141	4%	540	1.7%	1 354	4.5%
Résultat financier		3 305	10%	2 788	9%	1 813	6%
Résultat exceptionnel		73		26		19	
Impôt & participation		191		-156		-427	
Résultat net		4 328	13%	3 511	11%	2 759	9%
Marge brute d'autofinancement **		3 082		3 009		2 681	9%
Investissements		2 969		1 934		3 085	
Effectif moyen inscrit		106		106		105	

* L'Excédent brut d'exploitation correspond au résultat d'exploitation augmenté des dotations aux amortissements et provisions.

** Marge brute d'autofinancement hors dividendes groupe

ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DU RESULTAT D'EXPLOITATION PAR SECTEUR

ACTIVITE FILS

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 19 258 milliers d'euros contre 19 882 en 2015.

La baisse du chiffre d'affaires de 2,9% s'explique par un impact négatif des cours des métaux pour environ 0,9 million d'euros partiellement compensé par un effet volume favorable de 11 % (transfert de produits base laiton de la filiale vietnamienne).

ACTIVITE REVETEMENT DE SURFACE

Le chiffre d'affaires a fortement augmenté de 9,8% à 12 579 milliers d'euros contre 11 456 en 2015, grâce à un effet cours favorable de 0,5 million d'euros et à des prises de marché dans les activités connectique et spatiale.

ANALYSE DU RESULTAT D'EXPLOITATION

Comme le démontre la lecture des chiffres clés, les charges externes ont été maintenues au même niveau que l'an dernier. L'augmentation des frais de personnel est liée à un effectif moyen en hausse de 2 personnes et aux augmentations annuelles. La forte hausse du résultat d'exploitation provient d'une part de la hausse de rentabilité des activités Fils et Revêtement de surface (respectivement +0.2 et +0.3 millions d'euros) en lien avec l'augmentation du chiffre d'affaires hors effet cours métaux ; d'autre part, d'une perte moins élevée sur l'activité Fils de découpe diamant (+0.1 millions d'euros en résultat d'exploitation) liée à des dépenses de R&D en diminution dans la phase de lancement commercial (l'exercice 2015 avait aussi enregistré les coûts liés au remboursement d'une subvention de l'ADEME).

PROGRES REALISES OU DIFFICULTES RENCONTREES

Néant.

MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS OU DANS LES METHODES D'EVALUATION RETENUES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur en France. Selon cette réglementation, les comptes consolidés, présentés par ailleurs, sont établis sur le référentiel IFRS, alors que les comptes sociaux se réfèrent aux normes comptables françaises.

ANALYSE DE L'ENDETTEMENT ET DU RESULTAT FINANCIER

La trésorerie s'est améliorée de 701 milliers d'euros sur l'exercice. Le solde des liquidités au 31 décembre s'élève à 4 317 milliers.

La société a conclu sur l'exercice de nouveaux emprunts pour un total de 1 559 milliers d'euros pour le financement d'une nouvelle ligne de zingage et de machines pour la production de fils diamantés (ces emprunts n'ont pas été tirés en totalité au 31 décembre 2016, il restera 846 milliers d'euros à tirer en 2017 en fonction du rythme de réception des machines).

Le montant des remboursements s'étant élevé à 1 513 milliers d'euros, l'endettement moyen terme a augmenté de 46 milliers d'euros, le solde s'élève à la clôture à 4 878 milliers d'euros. Il n'y a aucun encours court terme.

L'endettement net s'établit donc à 573 milliers d'euros contre 1 216 fin 2015.

Les principaux postes du résultat financier, de + 3 305 milliers d'euros, sont les suivants :

- intérêts : - 117 milliers d'euros pour -149 en 2015
- effets de change réalisés et latents : - 2 milliers d'euros pour +299 en 2015
- dividendes reçus de FSP-one et HWA : + 3 421 milliers d'euros pour +2 408 en 2015

RESULTAT NET

Le résultat exceptionnel enregistre les mouvements de dotation et reprise de provision pour amortissements dérogatoires et la cession de trois machines.

Le montant d'impôt société (191 milliers d'euros) bénéficie d'un allègement de 278 milliers d'euros lié au crédit d'impôt recherche, à la non-imposition chez Thermocompact des dividendes perçus des filiales et à une perte liée à l'intégration fiscale de 12 milliers d'euros.

L'exercice clos le 31 décembre 2016 se solde donc par un bénéfice net comptable de 4 328 221, 75 euros.

APPLICATION DE LA LME – INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS DE LA SOCIETE (Article L 441-6-1 du Code de Commerce) :

En application de l'article L 441-6-1 du code de commerce, précisé par le décret 2008-1492 du 30 décembre 2008 (article D441-4 du code de commerce), le tableau ci-dessous indique la décomposition à la clôture des deux derniers exercices du solde des dettes à l'égard des fournisseurs.

<i>en milliers d'euros</i>	31 12 2016	dû en janvier 2017	dû en février 2017	dû en mars & avril 2017
Fournisseurs français	2 611	1 484	1 127	0
Fournisseurs Union Européenne	3 175	1 312	781	1 082
Fournisseurs Import	19	16	3	
Fournisseurs retenue de garantie	3			
	5 808	2 812	1 911	1 082
Factures non parvenues	579			
	6 387			
<i>en milliers d'euros</i>	31 12 2015	dû en janvier 2016	dû en février 2016	dû en mars & avril 2016
Fournisseurs français	1 974	1 068	900	6
Fournisseurs Union Européenne	1 844	806	630	408
Fournisseurs Import	11	9	2	
Fournisseurs retenue de garantie	3			
	3 832	1 883	1 532	414
Factures non parvenues	501			
	4 333			

La structure de paiement fournisseurs est inchangée, les valeurs sont uniquement impactées par le cadencement des livraisons.

APPLICATION DE LA LME – INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT DES CLIENTS DE LA SOCIETE (Article L 441-6-1 du Code de Commerce modifié D 441-4) :

La loi 2014-344 du 17 mars 2014 a étendu l'obligation ci-dessus aux soldes des créances clients, Le tableau ci-dessous indique donc cette décomposition à la clôture des deux derniers exercices.

<i>en milliers d'euros</i>	<i>31 12 2016</i>	<i>Retard</i>	<i>dû en janvier 2017</i>	<i>dû en février 2017</i>	<i>dû en mars & avril 2017</i>
Clients français	2 615	458	1 119	1 034	4
Clients Union Européenne	2 798	1 291	1 298	155	54
Clients Export	375	67	100	209	0
Clients groupe	386	102	306	- 22	
Factures à établir	47				
Clients douteux net des dépréciations	15				
	6 236	1 918	2 823	1 376	58
<i>en milliers d'euros</i>	<i>31 12 2015</i>	<i>Retard</i>	<i>dû en janvier 2016</i>	<i>dû en février 2016</i>	<i>dû en mars & avril 2016</i>
Clients français	2 384	207	1 099	855	225
Clients Union Européenne	1 551	4	1 115	147	50
Clients Export	511	53	238	207	13
Clients groupe	92	35	81		92
Facture à établir	13				
Clients douteux net des dépréciations	15				
	4 566	299	2 533	1 209	380

La clôture de l'exercice correspondant aux congés de fin d'année en France et Europe, les retards mentionnés ci-dessus sont dans leur grande majorité régularisés dans le mois de janvier.

ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les travaux du département recherche et développement (7 personnes) se répartissent entre la mise au point de produits EDM qui répondent aux nouveaux besoins des utilisateurs finaux et la poursuite du programme de recherche sur le projet Diamond Wire « fil diamant » mené en collaboration avec l'INES – CEA.

La société n'a pas opté pour la comptabilisation des frais de développement à l'actif du bilan.

Le montant des dépenses de recherche et développement est évalué pour l'exercice à 1 396 milliers d'euros.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

L'effort de recherche et développement permet de rester compétitif sur les marchés internationaux en croissance de l'EDM.

L'activité revêtement de surface continue son effort commercial pour acquérir de nouveaux marchés, fort du renforcement de son outil industriel.

Concernant l'activité Diamond Wire, l'année 2016 a été centrée sur les qualifications de nos fils chez plusieurs prospects. Les premières ventes de boucles et de fils pour la découpe pour le saphir sont intervenues sur l'exercice. La société a engagé l'investissement de nouvelles machines pour répondre aux besoins 2017.

ANALYSE DES RISQUES

Dans le cadre de ses activités, le Groupe THERMOCOMPACT est confronté à un certain nombre de risques. Ils sont présentés dans le rapport de gestion sur les comptes consolidés. Les éléments ci-dessous concernent plus particulièrement la société Thermocompact.

Risques de marché

- Risque lié à la propriété intellectuelle

Les marchés des fils, électroérosion et Diamond Wire, sont historiquement protégés par un nombre important de brevets qui a donné lieu par le passé à des litiges fréquents entre concurrents. En 2016, suite au rachat de Berkenhoff par le chinois Ningbo Powerway Materialise Co Ltd et à la résiliation par THERMOCOMPACT de l'accord de licence croisée avec BERKENHOFF, cette dernière a décidé de poursuivre son concurrent pour contrefaçon de ses brevets.

Au 31 décembre 2016, Thermocompact détient huit brevets internationaux sur l'EDM et six sur le Diamond Wire déposés en propre ou conjointement avec ses partenaires d'études.

- Risque sur matières premières et prix

La société, pour se prémunir contre les hausses du cuivre et du laiton, applique un tarif incluant une clause de répercussion automatique mensuelle de l'évolution des cours des métaux, le risque résiduel concerne les variations entre la prise de commande fournisseurs et la commande ou livraison aux clients. Les métaux précieux facturés dans le cadre de l'activité revêtement de surface, le sont au cours du jour de livraison. La perte potentielle se mesure donc sur la quantité de métaux nécessaire au processus d'électrolyse et recyclage.

- Risque de change

En terme commercial : Les ventes faites aux Etats unis et en Asie sont établies en dollars mais avec des formules d'indexation de prix, le risque ne concerne donc que le délai de paiement.

En terme financier, les prêts consentis à la filiale Vietnamienne le sont à un an et en dollar.

- Risque de taux

Tous les emprunts souscrits sur l'exercice l'ont été à taux fixe.

- Risque de contrepartie

Le risque de prépondérance vis-à-vis du principal client distributeur de fils EDM est compensé par son appartenance à un groupe financièrement solide..

Risques opérationnels

- Risque industriel

La société dispose d'un gardiennage permanent, nuit et weekend compris qui permet en cas de sinistre de donner l'alerte dans un délai court.

- Risque environnemental

Conscient des spécificités de notre métier, requérant l'usage intensif de produits chimiques, de métaux (sous forme solide ou liquide), d'électricité, d'eau, ... nous apportons une attention toute particulière à ce sujet détaillé dans le rapport « RSE ».

ACTIVITE ET RESULTAT DES FILIALES DE LA SOCIETE ET DES SOCIETES CONTROLEES PAR ELLE

1/ ACTIVITE DES FILIALES

La société THERMOCOMPACT détient au 31 décembre 2016 :

↳ 100 % du capital de la société **FSP-one**, société par actions simplifiée au capital de 4.000.000 €, dont le siège social est à PONT DE CHERUY (38230) – 31 Rue Giffard, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 422 505 347 RCS VIENNE.

L'exercice clos le 31 décembre 2016 s'est soldé par un bénéfice net de 2 038 456 euros pour un chiffre d'affaires de 24 328 567 euros.

Cette société est spécialisée dans la conception, la commercialisation et la fabrication de fils et torons de haute technologie.

↳ 99,97 % du capital de la société **Hi Tech Wires Asia (HWA)**, société vietnamienne au capital de 3.525.167 \$, dont le siège est à VSIP 1, 46 street, number 6, Thuan An District, BINH DUONG PROVINCE, VIETNAM

L'exercice clos le 31 décembre 2016 s'est soldé par un bénéfice net comptable de 820 370 €, pour un chiffre d'affaires de 12 807 418 €.

2/ ACTIVITE DES SOCIETES CONTROLEES

La société THERMOCOMPACT contrôle au 31 décembre 2016 indirectement 100 % du capital de la société FSP-one Inc. (elle-même détenue à 100 % par la société F.S.P. - one), société au capital de 900.000 \$, dont le siège social est à FRANKLIN (Massachusetts) – 157 Grove Street,, aux Etats-Unis.

L'exercice clos le 31 décembre 2016 s'est soldé par un bénéfice net comptable de 230 856 euros pour un chiffre d'affaires de 10 361 434 euros.

Cette société commercialise les fils et torons fabriqués dans les sociétés du Groupe.

A. INFORMATIONS JURIDIQUES : LES TITRES DE LA SOCIETE, LES MANDATAIRES SOCIAUX ET LES PARTICIPATIONS

a) LES TITRES

DETENTION DU CAPITAL SOCIAL (article L 233-13 du Code de Commerce) à fin 2016

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de Commerce, nous vous informons qu'au 31 décembre 2016, Thermo Technologies détient plus des deux tiers du capital social et des droits de vote à l'assemblée générale,

La répartition du capital et des droits de vote est la suivante au 31 décembre 2016 :

	Nombre de titres					
	31-déc-16		31-déc-15		31-déc-14	
SOFIL & Famille Mollard / Cornier	63 917		63 237		63 370	
Thermo Technologies	1 305 587	84,5%	1 268 423	82,1%	1 215 229	78,7%
Actionnaires historiques	1 369 504	88,6%	1 331 660	86%	1 278 599	79%
Public & Fonds	175 351	11,4%	213 195	13,8%	266 256	17,2%
Total général	1 544 855	100%	1 544 855	100%	1 544 855	100%

	Droits de votes					
	31-déc-16		31-déc-15		31-déc-14	
SOFIL & Famille Mollard / Cornier	63 917		63 237		63 370	
Thermo Technologies	2 520 816	91,3%	2 483 652	92%	2 022 065	86%
Actionnaires historiques	2 584 733	94%	2 546 889	92%	2 085 435	86%
Public & Fonds	175 783	6%	213 506	0%	266 557	11%
Total général	2 760 516	100%	2 760 395	100%	2 351 992	100%

DIVIDENDES VERSES AU TITRE DES TROIS EXERCICES PRECEDENTS (Article 243 Bis du Code général des Impôts)

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, exigeant le rappel des distributions de dividendes effectuées au cours des trois derniers exercices, nous vous rappelons le montant des dividendes mis en distribution :

Exercices	Nombre d'actions	Distribution aux actionnaires	Dividende unitaire	Abattement par action
31/12/2015	1 544 855	2 008 311,50€	1.30 €	0.52 €
31/12/2014	1 544 855	2 008 311,50€	1.30 €	0.52 €
31/12/2013	1 544 855	1 699 340,50€	1.10 €	0.44 €

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons de répartir le bénéfice net de 4 328 221,75 € de la façon suivante :

- 2 471 768,00 € à titre de dividendes
- le solde, soit 1 856 453,75 € au poste « autres réserves »

Il revient, par conséquent, un dividende de 1,60 Euro par action, ouvrant droit au profit des actionnaires personnes physiques à l'abattement prévu à l'article 158-3-2 du CGI

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 117 quater du Code Général des Impôts, les personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont assujetties à un prélèvement au taux de 21 % dans les conditions prévues audit article. Ce prélèvement s'imputera sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré.

Ces dividendes seront mis en paiement au plus tard le 30 septembre 2017.

ETAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL AU DERNIER JOUR DE L'EXERCICE

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de Commerce, le présent rapport doit rendre compte de l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice et doit établir la proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel de la société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens des dispositions de l'article L 225-180 dans le cadre du plan d'épargne entreprise prévu par les articles L 3332-1et suivants du Code du Travail et par les salariés et anciens salariés dans le cadre des fonds communs de placement d'entreprise. Sont également prises en compte les actions détenues directement par les salariés durant les périodes d'incessibilité prévues aux articles L 225-194 et L 225-197, à l'article 11 de la Loi du 6 Août 1986 et à l'article L 3324-10 du Code du Travail.

La proportion du capital détenue par les salariés au 31 décembre 2016 au sein du capital de la société THERMOCOMPACT en vertu des dispositions précitées est inexistante.

ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Conformément aux dispositions de l'article L 225-100-3 du Code de Commerce, nous portons à votre connaissance les éléments suivants qui sont susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

- Structure du capital : voir ci-dessus.
- Une détention des actions depuis plus de deux ans et au nominatif confère à son propriétaire un droit de vote double.
- Il n'existe entre les actionnaires aucun pacte, ni action de concert formalisés.
- Il n'est prévu aucune clause de dédommagement spécifique en cas de cessation des fonctions des mandataires sociaux et/ou des salariés.
- Il n'existe aucune règle spécifique de nomination des administrateurs de la Société n'existe, ni de procédure spécifique pour modifier les statuts de la Société en dehors des règles légales en vigueur.

OPERATIONS EFFECTUEES PAR LA SOCIETE SUR SES PROPRES ACTIONS (Article L 225-211 du Code de Commerce)

L'assemblée générale tenue en 2016 a renouvelé l'autorisation pour la société de mettre en œuvre un programme de rachat d'actions. Cette faculté n'a pas été utilisée en 2016.

ELEMENTS DE CALCUL ET RESULTAT DE L'AJUSTEMENT DES BASES DE CONVERSION ET DES CONDITIONS DE SOUSCRIPTION OU D'EXERCICE DES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL OU DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS

Néant.

TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Néant.

OPTIONS DE SOUSCRIPTIONS OU D'ACHAT D'ACTIONS CONSENTIES AUX SALARIES ET AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Néant.

ACTIONS ACHETEEES OU VENDUES AU COURS DE L'EXERCICE DANS LE CADRE DE LA PARTICIPATION DES SALARIES

Néant.

STOCK OPTION (article L 225-185 alinéa 4 du Code de Commerce)

Néant.

ACTIONS GRATUITES (article L 225-197-1 II du Code de Commerce)

Néant.

PRISES DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES DANS DES SOCIETES AYANT LEUR SIEGE EN FRANCE OU LA PRISE DU CONTROLE DE TELLES SOCIETES

Néant.

PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES (article L 464-2 du Code de Commerce)

Néant.

SOCIETES CONTROLEES – PART DU CAPITAL DE LA SOCIETE QUE CELLES-CI DETIENNENT (auto contrôle)

Néant.

b) LES MANDATAIRES SOCIAUX

MONTANT DES REMUNERATIONS ET AVANTAGES DE CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL (Article L 225-102-1 alinéa 2 du Code de Commerce)

La rémunération versée aux mandataires sociaux s'est élevée pour l'année 2016 aux montants suivants :

Mandataire Social	Rémunération brute fixe	Rémunération variable ou exceptionnelle	Voiture de fonction	Jetons de présence NET <i>En euros</i>
Jean-Claude Cornier				4 420 €
Gilles Mollard				4 420 €
Bernard Mollard				4 445 €
NAXICAP PARTNERS				5 915 €
Michel Moggio				4 445 €
Amédée Nicolas				4 445 €
SOFIL				4 900 €

Les dirigeants ne perçoivent aucune autre rémunération dans les sociétés contrôlées par Thermocompact.

Gilles Mollard n'est pas rémunéré par la société THERMOCOMPACT mais facture via une structure lui appartenant une prestation de service à Thermo Technologies qui refacture dans le cadre d'une convention réglementée, les services rendus.

Il n'existe aucune option de souscription ou d'achat d'actions au profit des mandataires, dirigeants ou personnel.

Il n'existe pas de politique de distribution d'actions de performance.

OPERATIONS SUR TITRES REALISEES PAR LES DIRIGEANTS (Articles L 621-18-2 et 621-43-1 du Code monétaire et financier ; articles 223-22 et 223-26 du Règlement général de l'AMF)

Les administrateurs et apparentés ont acheté 680 titres sur le marché au cours de l'exercice.

MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE (Article R 225-102 du code de commerce)

Depuis le 30 septembre 2007, le conseil d'administration a opté pour le régime de dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général. Monsieur Jean-Claude Cornier est Président de la Société et Monsieur Gilles Mollard est Directeur Général pour la durée de leurs mandats d'administrateur.

LISTE DE L'ENSEMBLE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCEES DANS TOUTE SOCIETE PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Jean-Claude CORNIER

- Administrateur et Président du conseil d'administration de la société THERMOCOMPACT,
- Cogérant de la société SOFIL, et A CALEXIKA
- Gérant de la SCI Le Tour, et de la SARL J3C INVEST.
- Membre du conseil de surveillance de la société THERMO Technologies

Gilles MOLLARD

- Directeur Général et Administrateur de la société THERMOCOMPACT,
- Cogérant de la société SOFIL,
- Président de la société SOFIMONT, et S.E.C.M.H
- Administrateur de la société S.E.M.J.,
- Représentant permanent de la société SOFIMONT, elle-même présidente de la société COMPAGNIE DU VAL MONTJOIE,
- Administrateur de la société STBMA.

- Membre du conseil de surveillance et président de la société THERMO Technologies
- Gérant de la société Montjoie Conseil

Bernard MOLLARD

- Administrateur de la société THERMOCOMPACT,
- Membre du conseil de surveillance de la société THERMO Technologies
- Administrateur de la société COMPAGNIE DU VAL MONTJOIE
- Administrateur de la société S.E.C.M.H.
- Administrateur de la société S.T.B.M.A.
- Administrateur de la société SOFIMONT

NAXICAP PARTNERS

Dont la représentante permanente au sein du conseil d'administration de Thermocompact est Stéphanie NAUWELAERS

Naxicap Partners de par son activité n'est pas limitée dans le nombre de ses mandats, aucun n'étant lié aux activités de Thermocompact, il n'a pas été jugé nécessaire d'en fournir la liste.

Amédée NICOLAS

- Président du Conseil de surveillance de la société Maïke Automotive et membre du conseil d'administration de Maïke SA,
- Administrateur de THERMOCOMPACT et THERMO Technologies

Michel MOGGIO

- Administrateur de la société THERMOCOMPACT.

SITUATION DES MANDATS SOCIAUX

Après examen de la situation des membres du conseil d'administration, nous vous informons des mandats arrivant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle clôturant les comptes au 31 décembre 2016.

Nom des administrateurs	Date de première nomination	Date du dernier renouvellement	Date d'expiration des mandats	Proposition d'échéance faite à l'AG statuant sur 2016
Jean-Claude CORNIER	5 décembre 1995	27 juin 2013	31 décembre 2016	31 décembre 2020
Gilles MOLLARD	5 décembre 1995	27 juin 2013	31 décembre 2016	31 décembre 2020
Bernard MOLLARD	5 décembre 1995	27 juin 2013	31 décembre 2016	31 décembre 2020
NAXICAP PARTNERS	5 décembre 1995	13 juin 2014	31 décembre 2017	
SOFIL	8 septembre 1998	12 juin 2015	31 décembre 2018	
Michel MOGGIO	6 juin 2008	13 juin 2014	31 décembre 2017	
Amédée NICOLAS	4 juin 2010	27 juin 2013	31 décembre 2016	31 décembre 2020

B. AUTRES INFORMATIONS NON FINANCIERES : SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE (Article L 225-102-1 alinéa 5 du Code de Commerce)

Ces éléments sont largement détaillés dans le rapport « RSE » du groupe figurant dans ce rapport financier, seuls quelques chiffres clés pour la société sont repris ci-dessous.

	2016	2015
Effectif moyen de l'exercice	106	106
Effectif au 31 décembre	113	116
Effectif à temps partiel	7	7
Nombre de recrutements en CDI	4	8
Nombre de recrutements en CDD	6	5
Nombre de départs (hors licenciements)	13	2
Nombre de licenciements	0	0
Nombre de jours d'absence	1604	962
Masse salariale hors charges	4 367 223 €	4 190 331 €
Nombre d'accidents du travail	10	9
Dépenses formation *	68 733 €	100 128 €
Nombre d'heures de formation	2065	2574
Nombre de stages effectués	37	22
Nombre de personnes handicapées	3	4
Nombre d'intérimaires moyen	13	14
Utilisation d'un centre d'aide au travail (CAT)	oui	oui
Existence d'un contrat d'intéressement	oui	oui

ACTIVITE POLLUANTE OU A RISQUE (Article L 225-102-2 du Code de Commerce)

La société répond de l'appellation « site classé », et fait donc l'objet d'un contrôle rigoureux et continu de la part de la DREAL, qui s'ajoute aux mesures préventives décrites dans le paragraphe conséquences environnementales.

Le site est assuré contre les risques pollution.

C. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE A LAQUELLE LE RAPPORT EST ETABLI

En date du 25 janvier 2017 Thermocompact a fait l'acquisition de la société T.S.D.M., spécialisée dans le revêtement de surface par nitruration et les traitements thermiques sous vides.

D. AUTRES INFORMATIONS FINANCIERES

AMORTISSEMENTS EXCEDENTAIRES ET AUTRES AMORTISSEMENTS NON DEDUCTIBLES (Article 39-4 du Code Général des Impôts)

Le montant global des charges non déductibles visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts s'élève, pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, à 16 472 euros.

Le montant de l'impôt sur les sociétés acquitté sur ces dépenses s'élève à 5 491 euros.

CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF ET UNE FILIALE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'aucune convention n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé, directement ou par personne interposée, entre :

- d'une part, le directeur, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la Société,
- et d'autre part, une autre société dont cette dernière possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital.

En conclusion de ce rapport, nous vous demandons de bien vouloir :

- *approuver les comptes (sociaux et consolidés) de l'exercice clos le 31 décembre 2016,*
- *affecter le résultat de l'exercice comme indiqué ci-dessus,*
- *donner quitus aux administrateurs,*
- *vous prononcer sur le renouvellement des mandats de certains administrateurs*

Exprimé en €

Date d'arrêté	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	5 142 852	5 142 852	5 142 852	5 142 852	5 142 852
Nombre d'actions					
- ordinaires	1 544 855	1 544 855	1 544 855	1 544 855	1 544 855
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	31 943 102	31 369 531	29 700 945	29 441 666	30 031 611
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	6 652 024	5 178 356	4 782 800	2 974 057	3 215 821
Impôts sur les bénéfices	190 941	-156 645	340 072	-189 549	-182 570
Participation des salariés			86 725		68 514
Dot. Amortissements et provisions	2 132 862	1 871 029	1 596 603	1 439 103	1 207 902
Résultat net	4 328 222	3 511 068	2 759 401	1 724 503	2 121 976
Résultat distribué		2 008 305	2 008 305	1 699 341	2 008 312
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	4,18	3,45	2,82	2,05	2,16
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	2,8	2,27	1,79	1,12	1,37
Dividende attribué	1,6	1,3	1,3	1,1	1,3
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	114	112	105	101	100
Masse salariale	4 619 512	4 350 780	4 223 138	3 873 675	3 884 774
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	2 148 079	2 116 001	2 026 748	1 809 163	1 756 094

BILAN - ACTIF

Exprimé en €

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2016	31/12/2015
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Concessions, brevets et droits similaires	2 372 277	1 743 699	628 579	931 621
Fonds commercial	73 176		73 176	73 175
Autres immobilisations incorporelles	1 935 150	1 935 150		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	115 520		115 520	115 519
Constructions	9 032 016	5 975 957	3 056 059	3 351 368
Installations techniques, matériel, outillage	17 482 481	11 126 462	6 356 018	7 090 879
Autres immobilisations corporelles	876 890	714 732	162 158	88 005
Immobilisations en cours	2 045 133		2 045 133	81 371
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Autres participations	5 554 233		5 554 233	5 554 233
Autres immobilisations financières	117 642		117 642	60 445
ACTIF IMMOBILISE	39 604 518	21 496 000	18 108 517	17 346 620
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	2 264 426		2 264 426	2 128 824
Produits intermédiaires et finis	856 703	11 545	845 158	501 757
Marchandises	279 070		279 070	18 230
Avances et acomptes versés sur commandes	225 923		225 923	56 080
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	6 527 575	242 350	6 285 225	4 608 098
Autres créances	2 417 615	941	2 416 674	2 304 568
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	13 910	11 345	2 564	2 564
Disponibilités	4 302 981		4 302 981	3 602 501
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	53 631		53 631	70 864
ACTIF CIRCULANT	16 941 834	266 181	16 675 653	13 293 489
Ecart de conversion actif	2 362		2 362	5 603
TOTAL GENERAL	56 548 714	21 762 181	34 786 532	30 645 713

BILAN - PASSIF

Exprimé en €

Rubriques	31/12/2016	31/12/2015
Capital social ou individuel (dont versé : 5 142 852)	5 142 852	5 142 852
Primes d'émission, de fusion, d'apport	4 212 047	4 212 046
Réserve légale	514 285	514 285
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)	5 464 550	3 961 793
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	4 328 222	3 511 067
Subventions d'investissement	16 446	19 042
Provisions réglementées	840 341	939 416
CAPITAUX PROPRES	20 518 743	18 300 504
Avances conditionnées	397 085	397 085
AUTRES FONDS PROPRES	397 085	397 085
Provisions pour risques	29 081	50 631
Provisions pour charges	598 438	505 110
PROVISIONS	627 519	555 741
DETTES FINANCIERES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 327 234	4 172 341
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	165 000	275 000
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 557 082	4 567 807
Dettes fiscales et sociales	1 713 557	1 639 092
DETTES DIVERSES		
Autres dettes	163 886	180 145
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	214 906	528 200
DETTES	13 141 664	11 362 588
Ecart de conversion passif	101 521	29 793
TOTAL GENERAL	34 786 532	30 645 713

COMPTE DE RESULTAT

Exprimé en €

Rubriques	France	Exportation	31/12/2016	31/12/2015
Ventes de marchandises		12 773	12 773	32 406
Production vendue de biens	12 590 581	19 273 460	31 864 041	31 199 420
Production vendue de services	50 528	15 760	66 288	137 703
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	12 641 109	19 301 993	31 943 102	31 369 530
Production stockée			353 354	-238 165
Production immobilisée			3 045	
Subventions d'exploitation			2 597	-60 685
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			266 211	173 185
Autres produits			811 741	518 497
PRODUITS D'EXPLOITATION			33 380 049	31 762 361
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			74 652	755
Variation de stock (marchandises)			-54 446	51 766
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			16 849 049	15 847 585
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			-341 995	41 302
Autres achats et charges externes			5 697 179	5 795 394
Impôts, taxes et versements assimilés			705 331	795 603
Salaires et traitements			4 619 512	4 350 779
Charges sociales			2 148 079	2 116 000
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			2 151 090	1 849 062
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			40 800	26 791
Dotations aux provisions			259 917	168 360
Autres charges			90 049	179 198
CHARGES D'EXPLOITATION			32 239 217	31 222 601
RESULTAT D'EXPLOITATION			1 140 832	539 759
OPERATIONS EN COMMUN				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			3 429 768	2 427 535
Autres intérêts et produits assimilés			226	348
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				2 164
Différences positives de change			54 618	546 902
PRODUITS FINANCIERS			3 484 613	2 976 950
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			-5 141	5 603
Intérêts et charges assimilées			122 706	140 547
Différences négatives de change			61 709	41 867
CHARGES FINANCIERES			179 274	188 017
RESULTAT FINANCIER			3 305 338	2 788 933
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			4 446 171	3 328 692

COMPTE DE RESULTAT (suite)

Exprimé en €

Rubriques	31/12/2016	31/12/2015
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	95 000	9 700
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	111 424	76 249
PRODUITS EXCEPTIONNELS	206 424	85 949
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	13 735	6 840
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	113 348	24 226
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	6 349	29 153
CHARGES EXCEPTIONNELLES	133 432	60 219
RESULTAT EXCEPTIONNEL	72 992	25 730
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	190 941	-156 645
TOTAL DES PRODUITS	37 071 086	34 825 260
TOTAL DES CHARGES	32 742 865	31 314 192
BENEFICE OU PERTE	4 328 222	3 511 068

Annexes

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Présentation des comptes

Les comptes sociaux annuels sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France et tiennent compte :

- du règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général,
- ainsi que des dispositions issues de textes non réglementaires de l'Ancien Conseil National de la Comptabilité et de l'Autorité des Normes Comptables (avis, recommandations,).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

Continuité de l'exploitation

Permanence des méthodes comptables

Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Notes sur les méthodes comptables appliquées

1.1 ACTIF

1.1.1 Les immobilisations incorporelles

Les licences d'exploitation et les logiciels informatiques (évalués à leur coût d'acquisition) amortis sur une durée généralement appliquée de 8 ans.

Les brevets acquis sont amortis sur leur durée d'utilisation

Les fonds de commerce acquis ne sont pas amortis. Ils se composent principalement d'éléments incorporels (clientèle, savoir-faire...) dont la durée d'usage est présumée non limitée.

Rappel de la composition historique du montant du poste fonds de commerce

Thermocompact	21 344
Galvafil	50 308
Crusor	1 524
Total	73 176

Des dépréciations sont éventuellement constatées lorsque la valeur vénale ou la valeur d'usage de ces actifs (calculée en fonction du niveau et des perspectives d'activité et de rentabilité de ces actifs) devient inférieure à la valeur d'acquisition. Les dernières valorisations réalisées permettent de justifier la valeur des fonds commerciaux et leur maintien à l'actif.

Le poste « Autres immobilisations incorporelles » correspond à l'écart de réévaluation constaté dans le cadre de l'absorption de Thermocompact par la Financière Thermo et comptabilisé en immobilisation incorporelle conformément à la demande de l'AMF lors de l'introduction de la société au Second marché en 1998. Cet écart, qui s'élève à 1 935 150 € en valeur brute, a fait l'objet d'un amortissement sur 8 ans et est donc totalement amorti.

La société n'a pas opté pour la comptabilisation des frais de développement à l'actif du bilan (PCG art 311-3), mais isole les coûts par projet et à ce titre et comptabilise un crédit d'impôt recherche sur les projets éligibles. Le montant agrégé des dépenses de recherche et développement, comptabilisé en charges, est évalué, pour l'exercice, à 1 396 milliers d'euros.

Règles et méthodes comptables

1.1.2 Les immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production (production immobilisée).

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, selon les durées d'utilisations suivantes, en années :

Tréfileuse spécifique	15
Revêtement de surface	7 à 15
Diffuseur	10
Four	15 à 20
Aménagements de terrain	10
Bâtiments industriels	30
Bâtiments traditionnels	40
Aménagements, agencements intérieurs	10
Installations techniques	5 à 10
Matériel de manutention	de 5, 7 à 10
Matériel informatique	de 5 à 10
Matériel de bureau	10
Mobilier	10

La base amortissable est déterminée à partir de la valeur d'achat des biens sans tenir compte d'une valeur résiduelle. En effet, les équipements étant spécialement conçus ou adaptés à notre activité, il n'existe pas de valeur marchande de référence pour ces biens.

Seul le bâtiment a fait l'objet d'une approche par composant. En ce qui concerne les équipements industriels, aucun composant significatif n'a été identifié.

Lorsque la durée d'amortissement fiscale est différente (durée d'usage) de la durée d'amortissement en comptabilité (durée d'utilité), un amortissement dérogatoire est comptabilisé.

Les immobilisations en cours correspondent aux immobilisations non mises en service à la clôture de l'exercice.

1.1.3 Participations et créances rattachées

Les titres de participation sont inscrits en comptabilité à leur prix d'acquisition ou de souscription, y compris les frais d'acquisition.

De manière générale, des dépréciations sont constatées si la valeur d'utilité des titres de participation, calculée en fonction des perspectives d'évolution et de rentabilité des sociétés concernées, d'après une analyse des cash flows futurs, est inférieure à la valeur d'inscription des titres en comptabilité.

1.1.4 Autres immobilisations financières

Les prêts, dépôts, autres créances et autres titres immobilisés sont évalués à leur valeur nominale, diminuée le cas échéant par une dépréciation.

1.1.5 Stocks et en-cours

Les matières premières sont valorisées selon la méthode FIFO.

Les travaux en cours et les produits finis sont évalués au coût de production comprenant les consommations de matières premières et les charges directes et indirectes de production. Les frais hors production (frais de commercialisation, administratifs...) et les frais financiers sont exclus de cette valorisation.

Les stocks de déchets et métaux recyclables sont comptabilisés à leur valeur de récupération.

Les stocks sont dépréciés de manière à les évaluer au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation.

1.1.6 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

A la clôture de chaque exercice, les risques de non recouvrement sont pris en compte, et une dépréciation est constituée le cas échéant pour ramener la valeur comptable à la valeur d'inventaire.

1.1.7 Ecart de conversion actif

Les ventes sur les Etats-Unis et l'Asie sont libellées en dollars ainsi que les prêts consentis à HWA. L'écart de conversion actif provient de la conversion au dernier jour de l'exercice des créances libellées en devises au cours de clôture.

1.2 PASSIF

1.2.1 Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsqu'il existe une obligation résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et dont il est probable que l'extinction se traduira par une sortie de ressources sans contrepartie.

Les actions réglementaires ou judiciaires ou les affaires litigieuses ou contentieuses probables ou en cours ont été examinées en liaison avec les conseils juridiques et/ou les avocats de la société.

1.2.2 Engagements pris en matière de retraites et avantages assimilés

Le montant de l'indemnité de départ en retraite est calculé selon une méthode rétrospective (en fonction des droits acquis à la date de clôture) et actualisé au taux de 0.71%, après prise en compte d'un taux de charges sociales à 46%.

Le calcul est également pondéré par plusieurs coefficients :

- la probabilité de maintien dans l'entreprise jusqu'au départ en retraite à 67 ans,
- la probabilité de survie jusqu'à l'âge de la retraite,
- l'évolution des salaires (2%).

Les hypothèses actuarielles sont revues tous les six mois. Tous les ans, elles prennent en compte les nouvelles obligations issues des évolutions législatives.

A noter qu'une partie de l'engagement est couverte par un contrat d'assurance contracté sur l'exercice 2006 dont la valeur s'élève à 19 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

La baisse du taux actuariel de référence (TMO) a impacté défavorablement le résultat de 50 milliers d'euros.

INFORMATIONS DIVERSES

1.1 SALARIES

1.1.1 Utilisation du CICE

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi est principalement affecté à la formation et au recrutement. Il est comptabilisé en déduction des charges salariales.

1.2 DIRIGEANTS

Aucun mandataire ne perçoit de rémunération directe de la part de THERMOCOMPACT. Dans le cadre de la convention qui lie la société THERMO TECHNOLOGIES à THERMOCOMACT, la prestation concernant Gilles Mollard s'est élevée à 205 763 € en 2016 (201 273 € en 2015).

49 000 € brut de jetons de présence ont été versés en 2016.

Il n'existe aucun engagement de retraite, stock option et autres avantages.

EVENEMENTS POST CLOTURE

En date du 25 janvier 2017, THERMOCOMPACT a fait l'acquisition de la société T.S.D.M, spécialisée dans le revêtement de surface par nitruration et les traitements thermiques sous vide .

Risque d'évolution des taux d'intérêts variables

	Total	< 6 mois	>6 mois < 1 an	>1 à <5 ans	> 5ans
BILAN					
Emprunts moyen terme	2 020 000	336 667	336 667	1 346 667	

Risque d'évolution des taux de change

Monnaies	USD
BILAN	
Actifs	
Disponibilités	704 737
Créances clients	749 227
Prêt à HWA	1 100 000
Passifs financiers	
Emprunts	Néant
Fournisseurs	105 166
HORS BILAN	
Contrats à terme de ventes de devises	Néant
POSITIONS CONDITIONNELLES :(Options sur devises, cautions en devises, engagements futurs,..)	Néant

Risque d'évolution des cours de matières premières

Les tarifs appliqués à l'ensemble des clients de Thermocompact incluent systématiquement une clause de répercussion automatique du cours des métaux précieux ainsi que du cuivre et du laiton. Le risque correspond pour l'activité fil EDM, au délai entre la commande au fournisseur de matières premières et la commande du client, pour les métaux communs, la livraison au client pour les métaux précieux. En période d'activité stabilisée l'écart est d'environ un mois sur les livraisons Europe et de deux sur le grand export.

Pour l'activité revêtement de surface, le risque dépend du volume de métaux dans les bains nécessaire au processus de fabrication, et au délai d'électrolyse pour récupération.

IMMOBILISATIONS

Exprimé en €

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 361 720		18 883
Terrains	115 519		
		Dont composants	
Constructions sur sol propre	4 377 031		2 890
Const. Install. générales, agenc., aménag.	4 535 267		119 718
Install. techniques, matériel et outillage ind.	17 007 147		760 944
Matériel de transport	1 597		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	769 459		107 212
Immobilisations corporelles en cours	81 371		2 875 737
Avances et acomptes			499
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	26 887 394		3 866 999
Autres participations	5 554 233		
Prêts et autres immobilisations financières	60 445		57 196
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 614 678		57 196
TOTAL GENERAL	36 863 793		3 943 077

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES			4 380 603	
Terrains		-1	115 520	
Constructions sur sol propre		2 890	4 377 031	
Constructions, installations générales, agenc.			4 654 985	
Installations techn., matériel et outillages ind.		285 610	17 482 481	
Matériel de transport		-1	1 598	
Matériel de bureau, informatique, mobilier		1 378	875 293	
Immobilisations corporelles en cours	911 975	-1	2 045 133	
Avances et acomptes		499		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	911 975	290 375	29 552 040	
Autres participations			5 554 233	
Prêts et autres immobilisations financières		-1	117 642	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		-1	5 671 875	
TOTAL GENERAL	911 975	290 374	39 604 518	

AMORTISSEMENTS

Exprimé en €

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 356 923	321 925		3 678 849
Constructions sur sol propre	2 873 108	96 184	-1	2 969 292
Constructions installations générales, agenc., aménag.	2 687 821	318 843		3 006 665
Installations techniques, matériel et outillage industriels	9 916 267	1 382 457	172 262	11 126 462
Matériel de transport	334	799	-1	1 134
Matériel de bureau et informatique, mobilier	682 717	30 881	-1	713 599
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16 160 249	1 829 165	172 260	17 817 152
TOTAL GENERAL	19 517 173	2 151 090	172 259	21 496 000

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
Construct. - sol propre			6 349			58 723	-52 374
Install. Tech.						46 174	-46 174
Mat bureau						527	-527
CORPOREL.			6 349			105 424	-99 075
TOTAL			6 349			105 424	-99 075

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice

PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

Exprimé en €

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	939 416	6 349	105 424	840 341
PROVISIONS REGLEMENTEES	939 416	6 349	105 424	840 341
Provisions pour litiges	45 028	67 042	83 451	28 619
Provisions pour pertes de change	5 603	834	5 974	462
Provisions pour pensions, obligations similaires	505 111	114 874	21 548	598 438
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	555 741	182 750	110 974	627 519
Dépréciations stocks et en cours	1 591	11 545	1 591	11 545
Dépréciations comptes clients	237 233	30 846	25 730	242 350
Autres dépréciations	18 286		6 000	12 286
DEPRECIATIONS	257 110	42 392	33 322	266 181
TOTAL GENERAL	1 752 268	231 491	249 720	1 734 040
Dotations et reprises d'exploitation		224 308	132 320	
Dotations et reprises financières		834	5 974	
Dotations et reprises exceptionnelles		6 349	111 424	

CREANCES ET DETTES

Exprimé en €

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Autres immobilisations financières	117 642		117 642
Clients douteux ou litigieux	256 697	256 697	
Autres créances clients	6 270 878	6 270 878	
Personnel et comptes rattachés	6 107	6 107	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	225 202	225 202	
Groupe et associés	1 937 400	1 937 400	
Débiteurs divers	248 906	248 906	
Charges constatées d'avance	53 631	53 631	
TOTAL GENERAL	9 116 463	8 998 821	117 642

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	4 327 234	1 400 364	2 626 870	300 000
Emprunts et dettes financières divers	165 000		165 000	
Fournisseurs et comptes rattachés	6 557 082	6 557 082		
Personnel et comptes rattachés	840 685	840 685		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	709 282	709 282		
Etat : impôt sur les bénéfices	118 806	118 806		
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	44 783	44 783		
Autres dettes	163 886	163 886		
Produits constatés d'avance	214 906	214 906		
TOTAL GENERAL	13 141 664	10 049 794	2 791 870	300 000
Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 582 049			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 537 157			

ENDETTEMENT

a) Etat des garanties et sûretés

Les lignes de découvert et les emprunts souscrits en 2012 pour financer la rénovation du bâtiment sont garantis par un nantissement du fonds de commerce.

b) Détail de l'endettement

1) Court terme

La société bénéficie d'autorisations de mobilisation de créances et de découvert, non utilisées à la clôture. Les recours aux crédits court terme ont été utilisés essentiellement en cours de mois.

2) Moyen terme

Nature du taux	Initialisé en	Valeur d'origine	Solde au 31 12 2016	Fin de l'emprunt	Garantie
Emprunts bancaires					
fixe	2010	600	0	2016	Nantissement fonds de commerce
fixe	2011	500	98	2018	
fixe	2016	405	337	2021	
fixe	2012	1 300	184	2017	Sans
Fixe	2016	154	154	2021	Nantissement matériel
variable	2013	3 500	2 020	2019	Nantissement de compte titres Thermocompact
Emprunts BPI, Avances remboursables ADEME					
fixe	2011	600	180	2018	retenue de garantie
fixe	2011	550	165	2018	retenue de garantie
fixe	2011	980	343	2018	sans
fixe	2016	1 000	1 000	2023	Retenue de garantie
fixe	2013		397	2020	sans

c) Information sur les clauses d'exigibilité

L'emprunt contracté en 2013 avec 860 milliers d'appel de fonds supplémentaire sur 2015, fait partie des financements structurés mis en place pour le rachat de Thermocompact par Thermo-Technologies et à ce titre est soumis à un certain nombre de clause dont des clauses de ratio calculé au niveau consolidé de Thermo Technologies.

Au 31 décembre 2016, ces ratios sont respectés.

ECARTS DE CONVERSION SUR CREANCES ET DETTES

Exprimé en €

Nature des écarts	Actif	Ecart compensés par couverture de change	Provision pour perte de change	Passif
	Perte latente			Gain latent
Créances	2 116		100 521	
Dettes d'exploitation	246			1 000
TOTAL	2 362		100 521	1 000

PRODUITS A RECEVOIR

Compte	Libellé	31/12/2016	31/12/2015	Ecart
409601D	Fournisseurs emballages consignés	24 580,00		24 580,00
40960D	Fournisseurs emballages consignés		23 350,00	-23 350,00
409700	Fournisseurs - Autres avoirs		122 133,46	-122 133,46
409711D	Fournisseurs FR avoirs à recevoir	152 903,44		152 903,44
418301D	Clients export factures à établir	46 958,02		46 958,02
41830D	Clients export factures à établir		13 076,31	-13 076,31
TOTAL		224 441,46	158 559,77	65 881,69
TOTAL		224 441,46	158 559,77	65 881,69

PRODUITS A RECEVOIR

CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

418301D	Clients export factures à établir	46 958,02		46 958,02
41830D	Clients export factures à établir		13 076,31	-13 076,31

TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		46 958,02	13 076,31	33 881,71
---	--	------------------	------------------	------------------

AUTRES CREANCES

455800	Intérêts courus Cash Pooling	6 437,82	4 534,72	1 903,10
--------	------------------------------	----------	----------	----------

TOTAL AUTRES CREANCES		6 437,82	4 534,72	1 903,10
------------------------------	--	-----------------	-----------------	-----------------

TOTAL PRODUITS A RECEVOIR		53 395,84	17 611,03	35 784,81
----------------------------------	--	------------------	------------------	------------------

CHARGES A PAYER

Compte	Libellé	31/12/2016	31/12/2015	Ecart
CHARGES A PAYER				
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES				
168800	Intérêts courus	11 057,93	12 823,85	-1 765,92
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES		11 057,93	12 823,85	-1 765,92
DETTE FOURNISSEURS CPTE RATTACH				
408100	Fournisseurs - Factures non	88 591,34	98 216,01	-9 624,67
408101	Fournisseurs FRANCE FNP		303 239,40	-303 239,40
408101C	Fournisseurs FRANCE FNP	151 645,16		151 645,16
408102	Fournisseurs CEE FNP		21 151,40	-21 151,40
408102C	Fournisseurs CEE FNP	11 995,36		11 995,36
408103	Fournisseurs ROW FNP		1 836,77	-1 836,77
408103C	Fournisseurs ROW FNP	227 572,24		227 572,24
408107	Fournisseurs FNP Import	26 365,41	45 113,49	-18 748,08
408108C	Fournisseurs groupe FNP	72 676,22		72 676,22
408161	ABO Crédit bails	0,02		0,02
408162	ABO Honoraires	166 875,58	31 889,76	134 985,82
TOTAL DETTES FOURNISSEURS CPTE RATTACH		745 721,33	501 446,83	244 274,50
AUTRES DETTES				
419802	RRRA CEE		13 208,38	-13 208,38
419802C	RRRA CEE	2 000,00		2 000,00
419803	RRRA ROW		23 318,33	-23 318,33
468600	C3S CAP	21 705,00	19 824,51	1 880,49
468602	CETIM CAP	9 446,00		9 446,00
468603	Red Poll CAP	18 996,00	18 996,00	
468604	Taxes handicapés CAP		6 999,96	-6 999,96
468605	DREAL CAP	1 404,00		1 404,00
468606	Jetons présence CAP	49 000,00	42 000,00	7 000,00
TOTAL AUTRES DETTES		102 551,00	124 347,18	-21 796,18
DETTE FISCALES ET SOCIALES				
428200	Dettes prov congés payés	354 388,68	340 972,40	13 416,28
428600	Autres charges à payer	233 634,97	161 159,13	72 475,84
428601	Dettes provisionnées CET	11 587,73	7 599,00	3 988,73
438000	Organismes sociaux - C.A.P.	68 835,34	65 525,29	3 310,05
438200	Charges sociales sur congés	173 288,80	166 784,12	6 504,68
438300	Formation continue	13 244,02	25 409,77	-12 165,75
438400	Participation effort construction	19 652,55	19 125,33	527,22
438500	Taxe d'apprentissage	29 760,02	28 732,01	1 028,01
438601	Charges sociales sur CET	5 677,99	3 724,00	1 953,99
448200	Charges fiscales s/congés payés	8 854,20	8 521,98	332,22
448600	Etat - CAP : Taxe Foncière		22 407,00	-22 407,00
448601	Etat - CAP : CVAE (ex TP)	29 995,00	5 216,00	24 779,00
448602	Etat - CAP : TVS	1 809,00	1 809,00	
448603	Etat - CAP : CFE		69 738,00	-69 738,00

CHARGES A PAYER

Compte	Libellé	31/12/2016	31/12/2015	Ecart
448604	Charges fiscales CET	231,75	152,00	79,75
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES		950 960,05	926 875,03	24 085,02
TOTAL CHARGES A PAYER		1 810 290,31	1 565 492,89	244 797,42

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Libellé	31/12/2016
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	
Charges constatées d'avance	53 631,40
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	53 631,40
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	
Produits constatés d'avance group	-214 905,82
TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	-214 905,82

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	1 544 855			3,33

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Exprimé en €

Situation à l'ouverture de l'exercice		Solde	
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		18 300 504	
Distributions sur résultats antérieurs		2 008 312	
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		16 292 193	
Variations en cours d'exercice		En moins	En plus
Variations des subventions d'investissement		2 596	
Variations des provisions réglementées		99 076	
Résultat de l'exercice			4 347 993
	SOLDE		4 246 321
Situation à la clôture de l'exercice		Solde	
Capitaux propres avant répartition			20 538 514

AFFECTATION DES RESULTATS SOUMISE A L'APPROBATION DE L'AG

Exprimé en €

1 - Origine		Montant
Résultat de l'exercice		4 328 222
	TOTAL	4 328 222

2 - Affectations		Montant
Autres réserves		1 856 454
Dividendes		2 471 768
	TOTAL	4 328 222

DETAIL DU RESULTAT FINANCIER

Produits	2 016	2 015
Dividendes reçus de FSP-one et HWA	3 420 584	2 408 266
Intérêts intragroupe	9 026	19 104
Produits divers	385	514
Gains de change	54 618	546 903
Reprise de provision	0	2 164
Total produits	3 484 613	2 976 951

Charges	2016	2015
Intérêts bancaires moyen terme	- 87 353	-113 923
Intérêts bancaires court terme	- 29 638	-26 610
Frais divers	- 6	-13
Pertes de change	- 61 709	-41 867
Dotation provision perte de change et dépréciation valeurs mobilières	+ 5 141	-5 603
Escomptes accordés	- 5 710	0
Total Charges	- 179 274	- 188 017

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Exprimé en €

Nature des charges	Montant	Imputation au compte
Amendes	300	671200
Autres charges exceptionnelles	13 435	671800
Val comptable immobilisations corporelles cédées	113 348	675200
Amortissements dérogatoires	6 349	
TOTAL	133 432	

Nature des produits	Montant	Imputation au compte
Immobilisations corporelles	95 000	775200
Amortissements dérogatoires	105 424	787250
Reprise de provision	6 000	787500
TOTAL	206 424	

REPARTITION DE L'IMPÔT SUR LES BENEFICES

Exprimé en €

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	4 446 171	164 208	4 281 963
Résultat exceptionnel à court terme	72 992	24 331	48 661
RESULTAT COMPTABLE	4 519 163	188 539	4 330 624

ENGAGEMENTS DE CREDIT-BAIL

Exprimé en €

Rubriques	Terrains	Constructions	Matériel outillage	Autres immobilisations	Total
VALEUR D'ORIGINE			3 644 447	80 905	3 725 352
AMORTISSEMENTS					
Cumul exercices antérieurs			2 972 260	45 743	3 018 003
Exercice en cours			197 344	15 628	212 971
TOTAL			3 169 604	61 371	3 230 974
VALEUR NETTE			474 843	19 535	494 378
REDEVANCES PAYEES					
Cumul exercices antérieurs			1 358 787	65 555	1 424 342
Exercice en cours			166 971	23 218	190 190
TOTAL			1 525 758	88 773	1 614 532
REDEVANCES A PAYER					
A un an au plus			42 910	21 552	64 462
A plus d'un an et moins de 5 ans				5 805	5 805
TOTAL			42 910	27 357	70 267
Montant pris en charge ds exerc.			166 971	23 218	190 189

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Exprimé en €

Rubriques	Montant hors bilan
Autres engagements donnés	119 563
Engagements crédit baux	70 267
Lettre de confort donnée à la SOCIETE GENERALE	49 296
TOTAL	119 563

DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETES REELLES

Exprimé en €

Rubriques	Montant garanti

SITUATION FISCALE DIFFEREE ET LATENTE

Exprimé en €

Rubriques	Montant
IMPOT DU SUR :	
Provisions réglementaires :	
Amortissements dérogatoires	840 341
Subventions d'investissement	16 446
TOTAL ACCROISSEMENTS	856 787
IMPOT PAYE D'AVANCE SUR :	
Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante) :	
Congés payés	536 632
Autres	21 928
A déduire ultérieurement :	
Autres	598 438
TOTAL ALLEGEMENTS	1 156 998
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE	-300 211

IMPOT DU SUR :

CREDIT A IMPUTER SUR :

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Exprimé en €

Rubriques	Total dirigeants	Organes		
		Administration	Direction	Surveillance
Rémunérations allouées	49 000	49 000		

Conditions de prêts consentis au cours de l'exercice :

Remboursements opérés pendant l'exercice :

EFFECTIF MOYEN

Effectifs	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
Cadres	22	
Techniciens et employés	33	
Opérateurs	51	13
TOTAL	106	13

Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale - siège social	Forme	Montant capital	% détenu
THERMO TECHNOLOGIES	SAS	16 815 661	84,51 %

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Dénomination Siège Social	Capital Capitaux Propres	Q.P. Détenue Divid.encaiss.	Val. brute Titres Val. nette Titres	Prêts, avances Cautions	Chiffre d'affaires Résultat
FILIALES (plus de 50%)					
FSP one	4 000 000	100	3 365 450		24 328 567
	8 661 624	2 250 000	3 365 450		2 037 641
HWA	2 655 225	99,97	2 186 783	1 043 544	12 807 418
		1 170 584	2 186 783		820 370
PARTICIPATIONS (10 à 50%)					
AUTRES PARTICIPATIONS					

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2016)

Aux actionnaires
Thermocompact
Zone Industrielle Les Iles
74370 Metz-Tessy

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Thermocompact, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 1.1.3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation et des créances rattachées.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société et des estimations significatives utilisées pour l'arrêté des comptes, nous avons revu, sur la base des éléments disponibles à ce jour, l'approche retenue et nous avons apprécié les évaluations qui en résultent. Ces travaux nous ont permis de vérifier le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus ainsi que des informations fournies dans la note de l'annexe et de nous assurer du caractère raisonnable des estimations utilisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Lyon et Annecy-le-Vieux, le 28 avril 2017

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Mazars

Sophie Lazard

Bruno Pouget

PROJET DE RESOLUTIONS

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15 JUIN 2017

PREMIERE RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, l'assemblée générale, connaissance prise du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2016 tels qu'ils ont été présentés, faisant apparaître un bénéfice de 4.328.221,75 €, ainsi que la gestion de la société telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports.

En conséquence, elle donne quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice écoulé.

L'assemblée générale prend acte, par ailleurs, de la présentation du rapport du Président du conseil d'administration tel que prévu par les dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de Commerce ainsi que du rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de Commerce.

DEUXIEME RESOLUTION : APPROBATION DES CHARGES NON DEDUCTIBLES

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, l'assemblée générale, sur le rapport du Conseil d'administration, statuant en application des dispositions de l'article 223 Quater du Code Général des Impôts, approuve le montant global s'élevant à 16.472 € des charges non déductibles visées à l'article 39-4 de ce Code, ainsi que le montant s'élevant à 5.491 € de l'impôt sur les sociétés acquitté sur ces dépenses.

TROISIEME RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, l'assemblée générale constatant que le bénéfice de l'exercice s'élève à la somme de 4.328.221,75 €, approuve l'affectation de cette somme telle qu'elle est présentée par le Conseil d'Administration de la manière suivante :

- 2.471.768,00 € à titre de dividendes
- le solde, soit 1.856.453,75 € au poste « autres réserves »

Il revient, par conséquent, un dividende de 1,60 Euro par action, ouvrant droit au profit des actionnaires personnes physiques à l'abattement prévu à l'article 158-3-2 du CGI

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 117 quater du Code Général des Impôts, les personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont assujetties à un prélèvement au taux de 21 % dans les conditions prévues audit article. Ce prélèvement s'imputera sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré.

Ces dividendes seront mis en paiement au plus tard le 30 septembre 2017.

L'assemblée générale constate par ailleurs que, conformément aux dispositions légales, les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivantes :

Exercices	Nombre d'actions	Distribution aux actionnaires	Dividende unitaire	Abattement par action
31/12/2015	1.544.855	2.008.311,50 €	1,30 €	0,52 €
31/12/2014	1.544.855	2.008.311,50 €	1,30 €	0,52 €
31/12/2013	1 544 855	1 699 340,50€	1.10 €	0,44 €

QUATRIEME RESOLUTION : AVIS SUR LES ELEMENTS DE LA REMUNERATION DUE OU ATTRIBUEE AU TITRE DE L'EXERCICE 2016 A MONSIEUR JEAN-CLAUDE CORNIER, PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'assemblée générale, consultée en application du Code Afep-Medef de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration, émet un avis favorable sur les éléments d'attribution des jetons de présence au titre de l'exercice 2016 à Monsieur Jean-Claude CORNIER, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

CINQUIEME RESOLUTION : AVIS SUR LES ELEMENTS DE LA REMUNERATION DUE OU ATTRIBUEE AU TITRE DE L'EXERCICE 2016 A MONSIEUR GILLES MOLLARD, DIRECTEUR GENERAL

L'assemblée générale, consultée en application du Code Afep-Medef de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration, émet un avis favorable sur les éléments d'attribution des jetons de présence au titre de l'exercice 2016 à Monsieur Gilles MOLLARD, en sa qualité de Directeur Général.

SIXIEME RESOLUTION : APPROBATION DES PRINCIPES ET DES CRITERES DE DETERMINATION, DE REPARTITION ET D'ATTRIBUTION DES ELEMENTS DE REMUNERATION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU TITRE DE L'EXERCICE 2017

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de rapport prévu à l'article L225-37-2 du Code de Commerce, approuve les principes et les critères de détermination et d'attribution des jetons de présence attribuables au titre de l'exercice 2017 au Président du Conseil d'Administration.

SEPTIEME RESOLUTION : APPROBATION DES PRINCIPES ET DES CRITERES DE DETERMINATION, DE REPARTITION ET D'ATTRIBUTION DES ELEMENTS DE REMUNERATION DU DIRECTEUR GENERAL AU TITRE DE L'EXERCICE 2017

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de rapport prévu à l'article L225-37-2 du Code de Commerce, approuve les principes et les critères de détermination et d'attribution des jetons de présence attribuables au titre de l'exercice 2017 au Directeur Général.

HUITIEME RESOLUTION : FIXATION DES JETONS DE PRESENCE

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, l'assemblée générale fixe à la somme de quarante-neuf mille Euros (49.000 €) le montant des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice qui a clôturé le 31 décembre 2016.

NEUVIEME RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du groupe et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, l'assemblée générale approuve les comptes consolidés arrêtés à la date du 31 décembre 2016 tels qu'ils ont été présentés et faisant apparaître un chiffre d'affaires de 69.423 milliers d'euros et un

résultat net bénéficiaire de 3.880 milliers d'euros, ainsi que les opérations retracées dans ces comptes et rapports.

DIXIEME RESOLUTION : RENOUELEMENT DU MANDAT DE
MONSIEUR JEAN-CLAUDE CORNIER

Après avoir constaté que le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Claude CORNIER arrive à expiration avec l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2016, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, l'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide de renouveler à compter de ce jour son mandat pour une durée statutaire de quatre ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Monsieur Jean-Claude CORNIER a fait savoir, par avance, qu'il acceptait ce renouvellement, ayant déclaré satisfait à toutes les conditions requises par les dispositions du Code de Commerce pour l'exercice du mandat d'administrateur.

L'assemblée prend acte de l'obligation d'atteindre le seuil des 40 % de femmes administrateurs et met tout en œuvre pour atteindre ce pourcentage.

ONZIEME RESOLUTION : RENOUELEMENT DU MANDAT DE
MONSIEUR GILLES MOLLARD

Après avoir constaté que le mandat d'administrateur de Monsieur Gilles MOLLARD arrive à expiration avec l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2016, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, l'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide de renouveler à compter de ce jour son mandat pour une durée statutaire de quatre ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Monsieur Gilles MOLLARD a fait savoir, par avance, qu'il acceptait ce renouvellement, ayant déclaré satisfait à toutes les conditions requises par les dispositions du Code de Commerce pour l'exercice du mandat d'administrateur.

L'assemblée prend acte de l'obligation d'atteindre le seuil des 40 % de femmes administrateurs et met tout en œuvre pour atteindre ce pourcentage.

DOUZIEME RESOLUTION : RENOUELEMENT DU MANDAT DE
MONSIEUR BERNARD MOLLARD

Après avoir constaté que le mandat d'administrateur de Monsieur Bernard MOLLARD arrive à expiration avec l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2016, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, l'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide de renouveler à compter de ce jour son mandat pour une durée statutaire de quatre ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Monsieur Bernard MOLLARD a fait savoir, par avance, qu'il acceptait ce renouvellement, ayant déclaré satisfait à toutes les conditions requises par les dispositions du Code de Commerce pour l'exercice du mandat d'administrateur.

L'assemblée prend acte de l'obligation d'atteindre le seuil des 40 % de femmes administrateurs et met tout en œuvre pour atteindre ce pourcentage.

**TREIZIEME RESOLUTION : RENOUELEMENT DU MANDAT DE
MONSIEUR AMEDEE NICOLAS**

Après avoir constaté que le mandat d'administrateur de Monsieur Amédée NICOLAS arrive à expiration avec l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2016, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, l'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide de renouveler à compter de ce jour son mandat pour une durée statutaire de quatre ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Monsieur Amédée NICOLAS a fait savoir, par avance, qu'il acceptait ce renouvellement, ayant déclaré satisfait à toutes les conditions requises par les dispositions du Code de Commerce pour l'exercice du mandat d'administrateur.

L'assemblée prend acte de l'obligation d'atteindre le seuil des 40 % de femmes administrateurs et met tout en œuvre pour atteindre ce pourcentage.

QUATORZIEME RESOLUTION : AUTORISATION RACHAT DE TITRES

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, l'assemblée générale après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, autorise le Conseil d'Administration à acheter, conserver ou transférer, en une ou plusieurs fois, des actions de la société, dans le cadre d'un programme de rachat soumis aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de Commerce, ainsi que du règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la directive européenne N°2003/6/CE du 28 janvier 2003. Le rachat par la Société de ses propres actions aura pour finalité :

- soit d'assurer l'animation du marché par un prestataire de service d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers,
- soit la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société,
- soit la conservation et la remise ultérieure d'actions à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- soit l'annulation d'actions dans la limite légale maximale.

Dans les limites permises par la réglementation en vigueur, les actions pourront être acquises, cédées, échangées ou transférées par tous moyens sur tous marchés, y compris sur les systèmes de négociations multilatéraux, ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs d'actions. Ces moyens incluant l'utilisation de tout contrat financier, dans des conditions autorisées par l'Autorité des marchés financiers.

Ces opérations pourront être effectuées à tout moment.

Le prix maximum d'achat ne pourra être supérieur à quarante euros (40 €).

En cas de modification de la valeur nominale des actions, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites ainsi qu'en cas de division ou de groupement des titres, le prix indiqué ci-dessus sera ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital social avant l'opération et ce nombre après l'opération.

Le nombre d'actions pouvant être achetées en vertu de cette autorisation ne pourra à aucun moment excéder 10 % du nombre total des actions composant le capital social étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente assemblée, les acquisitions réalisées par la Société ne pouvant en aucun cas l'amener à détenir, directement ou indirectement, par l'intermédiaire de filiales, plus de 10 % de son capital social.

Nonobstant ce qui est dit ci-dessus, le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou échange dans le cadre d'une opération de croissance externe ne peut excéder 5 % de son capital social.

Afin de mettre en œuvre cette autorisation, l'assemblée donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, à l'effet de :

- procéder à la mise en œuvre effective du programme et à la réalisation effective des opérations, en arrêter les conditions et les modalités,
- passer tous ordres de bourse sur tous marchés ou procéder à toutes opérations hors marché,
- conclure tous accords, en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions,
- effectuer toutes déclarations et formalités auprès de l'Autorité des marchés financiers, et de tout autre organisme,
- remplir toutes autres formalités, et d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

Le Conseil d'Administration devra informer l'assemblée générale des opérations réalisées en application de la présente résolution.

L'assemblée décide que cette autorisation est consentie pour une durée de dix huit (18) mois à compter de la présente assemblée

QUINZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

A) Formalités préalables à effectuer pour participer à l'Assemblée Générale

L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée générale par un autre actionnaire, par son conjoint, par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité. Il peut aussi se faire représenter par toute autre personne physique ou morale de son choix (article L.225-106 de code de commerce).

Conformément à l'article R 225-85 du Code de Commerce, seuls seront admis à assister à l'assemblée, à s'y faire représenter ou à voter par correspondance, les actionnaires qui auront **justifié de la propriété de leurs actions au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée** à zéro heure, heure de Paris par :

- pour les actionnaires propriétaires d'actions nominatives, l'inscription de ses actions dans les comptes de titres nominatifs tenus par le mandataire de la Société, soit CACEIS Corporate Trust, Service Assemblées Générales Centralisées – 14, rue Rouget de Lisle – 92862 ISSY LES MOULINEAUX Cedex 9.
- pour les actionnaires propriétaires d'actions au porteur, par l'enregistrement comptable de leurs actions, à leur nom dans leur comptes titres, tenus par l'intermédiaire bancaire ou financier habilité qui les gère,

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire bancaire ou financier habilité doit être constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

B) Modes de participation à l'assemblée générale

- 1) Les actionnaires désirant assister personnellement à l'assemblée devront se munir, préalablement à la réunion, d'une carte d'admission qu'ils pourront obtenir de la manière suivante :
 - Pour l'actionnaire au nominatif ; auprès de CACEIS Corporate Trust, Service des assemblées centralisées, 14 rue Rouget de Lisle, 92 130 ISSY-LES-MOULINEAUX CEDEX 09,
 - Pour l'actionnaire au porteur ; demander à son intermédiaire financier qu'une carte d'admission lui soit adressée.
- 2) A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent choisir l'une des trois formules suivantes :
 - Soit se faire représenter par un mandataire,
 - Soit adresser une procuration sans indication de mandat, étant précisé que l'absence de mandat entraîne un vote favorable aux résolutions proposées ou agréées par le Conseil d'administration
 - Soit voter par correspondance, en faisant parvenir, au moins six jours avant la date de l'assemblée, une demande d'envoi du formulaire auprès de CACEIS et le renvoyer à l'adresse suivante : CACEIS Corporate Trust, Service des assemblées centralisées, 14 rue Rouget de Lisle, 92 130 ISSY-LES-MOULINEAUX CEDEX 09 au plus tard trois jours avant la date de l'assemblée générale.

Les formulaires de vote par procuration ou correspondance ne pourront prendre effet que s'ils sont accompagnés de l'attestation de participation précitée.

Tout actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé une carte d'admission n'aura plus la possibilité de choisir un autre mode de participation à l'assemblée.

Les statuts ne prévoyant pas de voter par des moyens électroniques de télécommunication, aucun site internet visé à l'article R 225-61 du code de commerce ne sera aménagé à cette fin.

C) Demande d'inscription de projets de résolution par les actionnaires et questions écrites

Les demandes d'inscription de projet de résolution à l'ordre du jour par les actionnaires, remplissant les conditions légales de l'article R 225-71 du Code de Commerce, doivent être adressées dans les conditions prévues à l'article R. 225-73 du Code du Commerce, au siège social de THERMOCOMPACT, ZI les îles, 74370 METZ-TESSY, par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard le vingt-cinquième jour qui précède la date de l'assemblée générale, sans pouvoir être adressées plus de vingt jours après la date de la publication du présent avis. Toute demande doit être accompagnée d'une attestation d'inscription en compte. L'examen par l'assemblée générale du projet de résolutions déposé est subordonné à la transmission, par les auteurs de la demande, d'une nouvelle attestation

justifiant de l'enregistrement comptable des titres au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Conformément à l'article R 225-84 du code de commerce, les actionnaires qui souhaiteraient poser des questions écrites les adresseront au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, à l'attention du président du conseil d'administration au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'assemblée générale.

D) Droit de communication des actionnaires

Conformément aux dispositions du Code de Commerce, tous les documents qui doivent être communiqués aux assemblées générales seront tenus, dans les délais réglementaires, à la disposition des actionnaires, soit au siège social de la Société soit sur le site internet de la Société : www.thermocompact.com.

Le présent avis vaut avis de convocation, sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour à la suite de demandes d'inscription de points ou de projets de résolutions présentées par des actionnaires et/ou le comité d'entreprise.

Le Conseil d'Administration.

